



Louer un appartement sans l'avoir visité

Par **Mymy100**, le **18/08/2010** à **09:49**

Bonjour,

J'ai trouvé un studio meublé que je souhaiterais louer. Or celui-ci se trouve être dans une ville à 800 km de là où j'habite actuellement.

L'agence immobilière qui détient ce bien, m'a tout d'abord dit qu'une personne que je connaissais dans cette ville où je souhaite louer le studio pourrait le visiter à ma place et qu'ensuite je pourrais louer.

Seulement ils m'ont rappelé pour me dire qu'en fait je dois le visiter en personne pour pouvoir le louer.

En effet, d'après eux, ils ont eu trop de soucis de gens qui n'avaient pas visité et qui étaient déçus du bien au moment d'aménager.

Cependant j'ai vu des photos et vidéos de cet appartement et en plus j'ai déjà été cliente chez eux l'année dernière.

Puis-je exiger d'eux de me louer le studio même si je ne l'ai pas visité? Car je ne peux me permettre de faire un aller/retour de 800km juste pour une "formalité".

Merci d'avance pour votre réponse et bonne journée!

Par **Domil**, le **18/08/2010** à **10:02**

Non, vous ne pouvez pas exiger qu'un proprio vous loue un logement sauf à prouver qu'il fait une discrimination sanctionnée par la loi.

De toute façon, il faudra bien y aller pour signer le bail de location. Vous ne pouvez pas dire "je le prends" sans signer le bail et ils doivent vérifier votre identité pour ça.